

la même Ville ; mais tous les Membres de ce Corps ayant reçu les ordres du Roi avec le respect & la soumission qui y sont dûs, ils ont demandé ensuite à rentrer dans le nouveau Parlement, & leur humble demande leur a été accordée sur le champ. On en a pris, selon l'ordre du tableau, le nombre auquel il est réduit, savoir, les deux tiers, & l'on a donné aux autres un Brevet d'expectative pour remplir les places à mesure qu'elles viendront à vacquer.

Voilà, à peu près, le récit fini de l'Histoire moderne des Parlemens changés du Royaume de France, dont tous les Peuples de cette Monarchie ne peuvent que ressentir les plus heureux effets ; aussi en bénissent-ils la Divine Providence, donnent au Roi Bien-Aimé & à ses Ministres les plus grands & les plus justes éloges, & en font éclater leur joye & leur satisfaction. Le Peuple de la Province d'*Alsace* s'est signalé dans ce cas le 29. Octobre, que le Conseil Supérieur de *Colmar* a enrégistré un Edit, qui ordonne le remboursement de la finance des offices dont il est composé, abolit la vénalité, & supprime les épices & vacations. Le même jour il a enrégistré aussi des Lettres-Patentes, portant attribution de gages aux Officiers de ce Conseil.

S'il y a eu des cris d'allégresse qui se sont élevés dans toutes les Places où les Parlemens ont eu le bon changement après lequel tous les Ordres de l'Etat soupiroient depuis long-tems, la Ville de *Marseille* en ressent en son particulier une satisfaction d'autant plus grande qu'on lui a rendu les honneurs dont elle jouissoit anciennement, & qui lui avoient été contestés par le Parlement d'*Aix*. Depuis la nou-